

Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif



Moins d'un an après sa création, la Confédération conclut deux accords stratégiques vers un socle conventionnel commun

Paris, le 22 janvier 2020 – La nouvelle Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe la Croix-Rouge française, la FEHAP, Nexem, Unicancer, signe deux accords, posant ainsi la première pierre d'un socle conventionnel en commun. Le premier accord porte sur la mise en place de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et d'une instance paritaire pour assurer le financement des instances paritaires du secteur ; l'autre sur la promotion et la reconversion par l'alternance.

Le secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif démontre ainsi sa capacité à se structurer dans l'objectif de favoriser sa représentation et de développer le dialogue social, condition indispensable de son évolution et de son attractivité. La Confédération se dote d'une instance de négociation au sein de laquelle sera créé un fonds de financement des instances paritaires. Ce fonds permettra notamment de financer les réunions paritaires aussi bien nationales que régionales.

Certains métiers du soin et de l'accompagnement souffrent actuellement d'un déficit d'attractivité et d'autres sont en pleine évolution. Un accord a été signé pour développer et favoriser la promotion et la reconversion par alternance de ces métiers en tension (« la Pro A »).

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehapp.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapp.fr - 01 53 98 95 44